

# PARTAGE DE LA RUE

LES BONNES CONDUITES

2026



PARIS OUEST  
LA DÉFENSE

# PARTAGE DE LA RUE

# SOMMAIRE



04 \_ LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ



06 \_ LES PIÉTONS



08 \_ LES CYCLISTES



12 \_ LE GIRATOIRE



13 \_ LA SIGNALÉTIQUE VÉLO



14 \_ LES AUTOMOBILISTES



16 \_ LES DEUX-ROUES



18 \_ LES ABORDS DE L'ÉCOLE



19 \_ LA ZONE DE RENCONTRE



# ÉDITO

Face aux défis environnementaux et aux aspirations de chacun pour une meilleure qualité de vie, notre façon de nous déplacer évolue rapidement. La marche et le vélo ne sont plus de simples alternatives : ce sont des mobilités actives indispensables pour notre avenir et notre santé. En plus de participer activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques, elles constituent un fort levier de santé publique en intégrant l'activité physique au cœur de nos vies.

C'est tout le sens de ce livret initié dans le cadre du programme AVELQ3 de l'ADEME. Cet outil s'inscrit pleinement dans notre politique de promotion des mobilités actives, avec la volonté d'accompagner le changement de comportement de manière positive. Conçu pour être partagé et utilisé par le territoire et les 11 villes, ce document est avant tout pédagogique. L'idée n'est pas d'être « donneurs de leçons » : notre démarche vise à sensibiliser chacun aux bonnes pratiques, à rappeler les règles de bon sens et à encourager la courtoisie dans l'espace public. En comprenant mieux les contraintes et les besoins des autres usagers, nous développons une culture de la bienveillance mutuelle. **La voirie est un espace partagé où chaque usager, qu'il soit piéton, cycliste, deux-roues ou automobiliste, doit trouver sa juste place en toute sécurité. Apprendre à vivre ensemble sur la voie publique est l'objectif fondamental à poursuivre collectivement.**

Je tiens à remercier chaleureusement les équipes techniques du territoire de Paris Ouest La Défense, les communes ainsi que l'ADEME pour leur engagement dans la réalisation de cet ouvrage. La rue appartient à chacun d'entre nous. Ensemble, nous pouvons rendre l'espace public apaisé avec une cohabitation sereine entre les usagers.

Sincèrement.

Véronique Jacqueline,

Maire de Vaucresson

Vice-présidente en charge du développement durable, du plan climat air énergie, des mobilités et de la commande publique

# LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ



## VÉLO

- Gilet rétroréfléchissant (la nuit et hors agglomération)
- Rétroviseur
- Freins avant et arrière
- Sonnette
- Feu jaune ou blanc réfléchisseur blanc
- Catadioptres orange sur les roues avant et arrières
- Réflecteurs de pédales orange
- Réflecteurs arrière rouge
- Ecarteur de danger
- Feu et réflecteurs rouges
- Siège adapté et homologué enfants (- de 5 ans)
- Assurance de responsabilité civile (si c'est un VAE)
- Casque
- Antivol en U



## TROTINETTE

- Système de freinage
- Réflecteurs arrière, avant et latéraux
- Assurance de responsabilité civile
- Sonnette
- Gilet rétroréfléchissant
- Assurance pour les trottinettes électriques
- Casque
- Rétroviseur

**● OBLIGATOIRE**

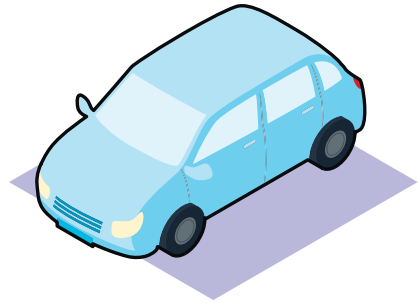
**● FORTEMENT RECOMMANDÉ**



**DEUX-ROUES**

SCOOTERS, MOTOS,  
VAE DE PLUS DE 25KM/H

- Casque (scooter, moto)
- Dispositif de freinage
- Klaxon
- Eclairage avant et arrière clignotant
- Pneus homologués et en état (scooter et moto)
- Pantalon de moto épais ou en cuir
- Plaque d'immatriculation (scooter et moto)
- Blouson de moto ou veste renforcée avec éléments rétroréfléchissants
- Gants obligatoires
- Assurance et permis de conduire (scooter, moto)



**VOITURE**

- Vitres avant transparentes
- Port obligatoire de la ceinture
- Eclairage fonctionnel
- Pneus en bon état et bien gonflés
- Triangle de présignalisation conforme à la norme européenne
- Gilet de sécurité fluorescent (à portée de main, 1 gilet par personne)
- Assurance et permis de conduire

# LES PIÉTONS

TOUJOURS PRIORITAIRES MAIS AVEC UN DEVOIR DE VIGILANCE LORS DE LEURS DÉPLACEMENTS.



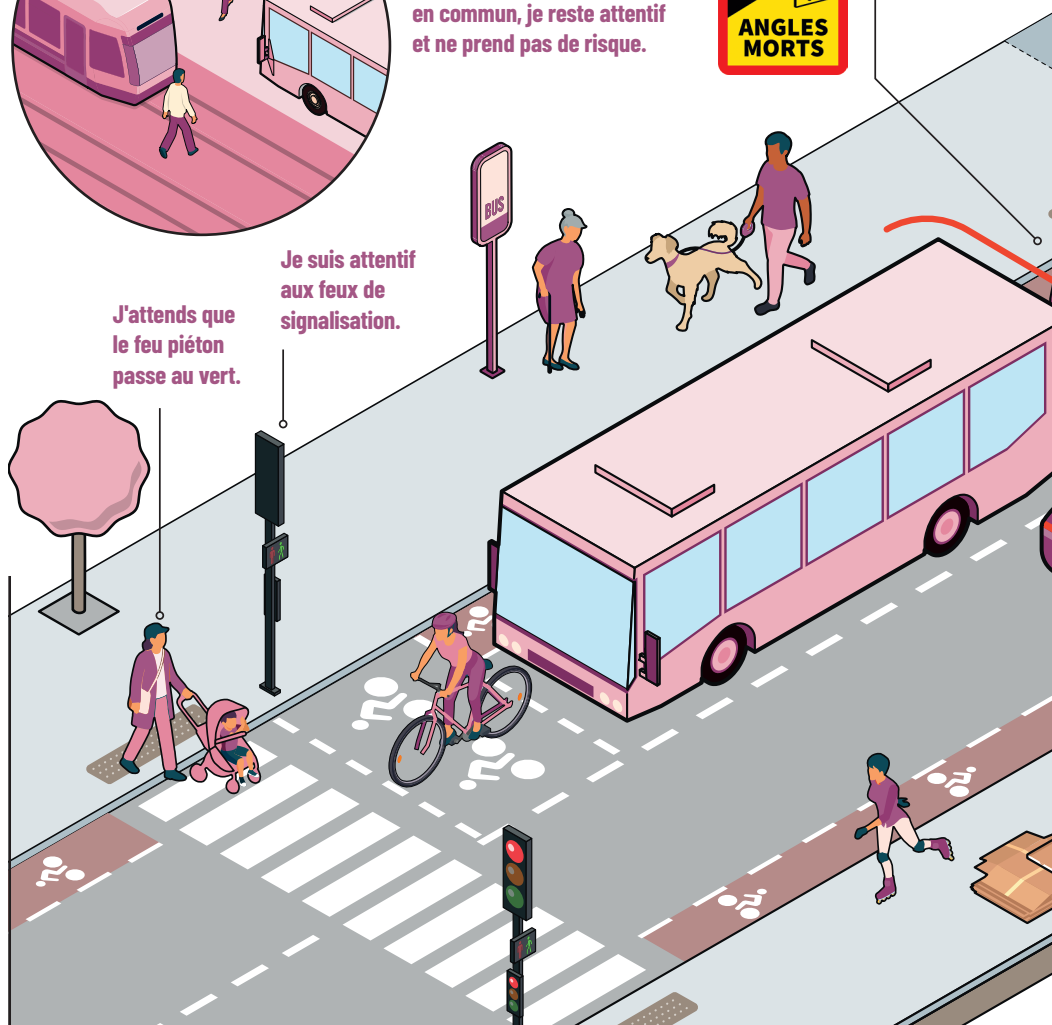
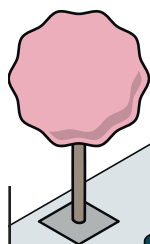
À proximité des transports en commun, je reste attentif et ne prend pas de risque.

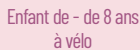


Je ne traverse pas derrière un bus.

Je suis attentif aux feux de signalisation.

J'attends que le feu piéton passe au vert.





# LES CYCLISTES

LES CYCLISTES SONT VULNÉRABLES FACE AUX VÉHICULES MOTORISÉS ET PARFOIS SOURCE D'APPRÉHENSION POUR LES PIÉTONS.

Je ne roule pas sur les trottoirs  
sauf enfants de moins de 8 ans.

8



À vélo, je fais attention  
aux angles morts.

Je peux passer au feu rouge  
uniquement lorsqu'un panneau  
l'indique sous les feux,  
en laissant la priorité  
aux autres usagers.



Trottinette  
électrique



Vélo



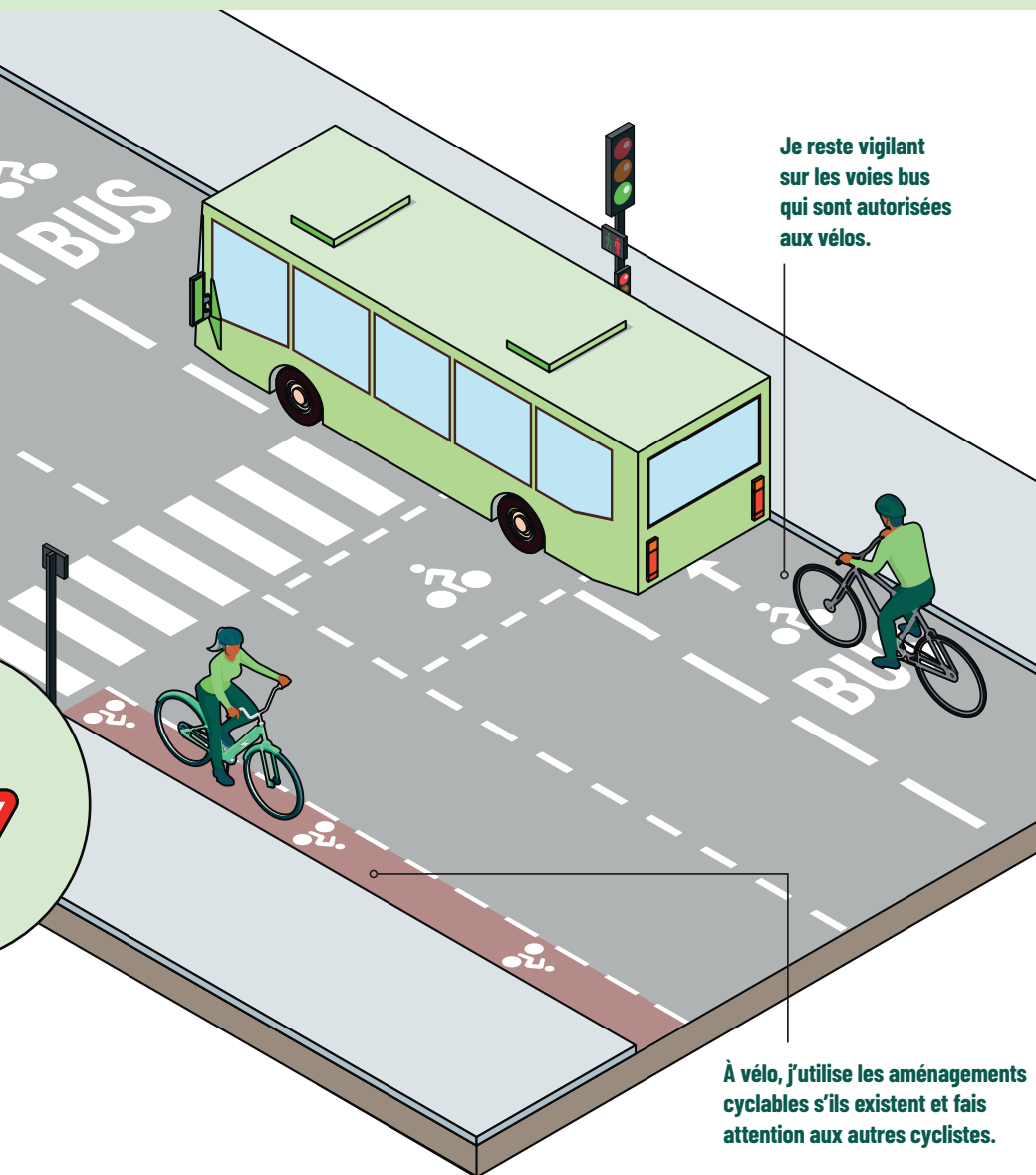
Vélo  
à assistance électrique



Vélo  
cargo



Vélo  
avec attelage

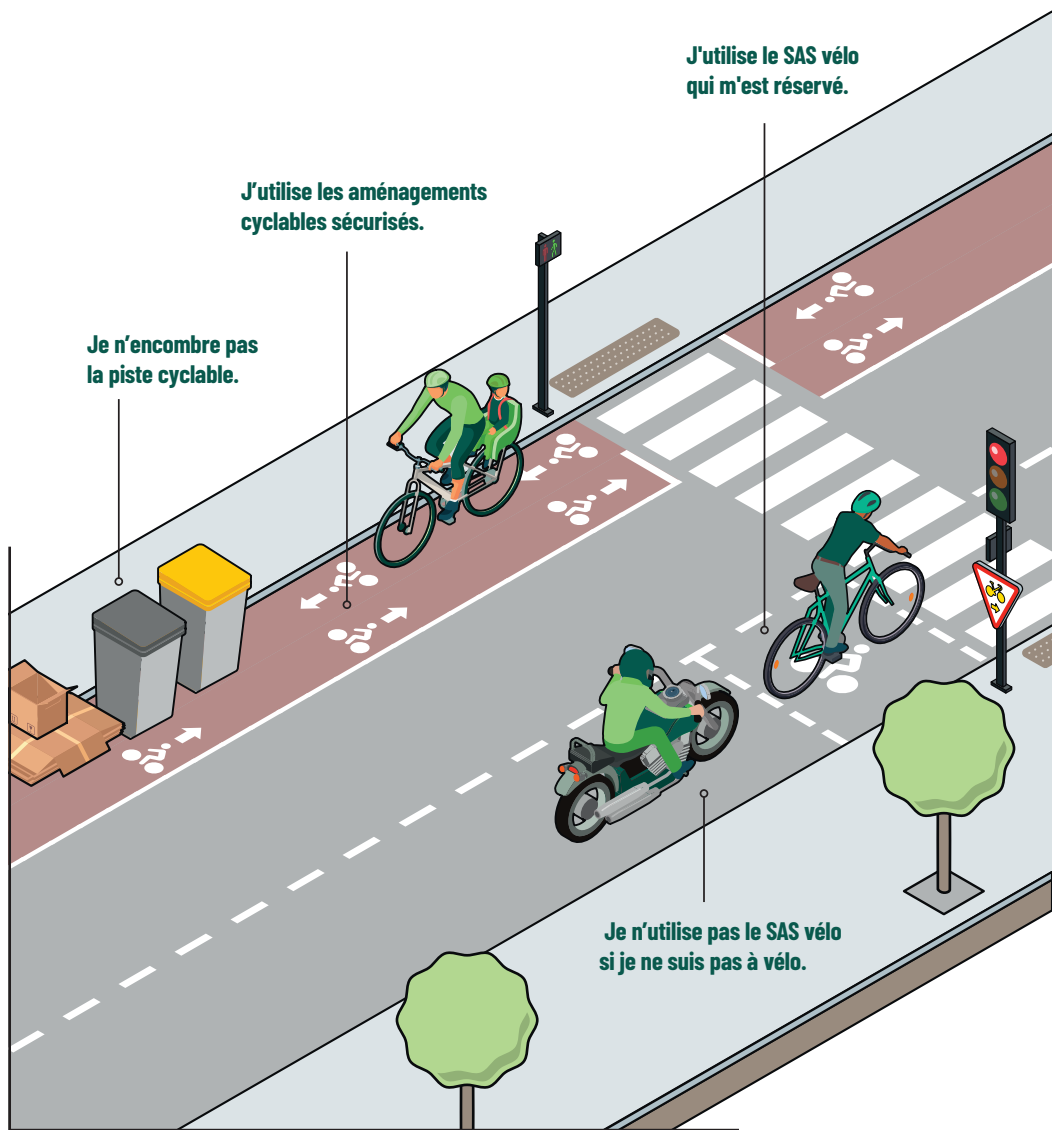


**Je reste vigilant  
sur les voies bus  
qui sont autorisées  
aux vélos.**

**À vélo, j'utilise les aménagements  
cyclables s'ils existent et fais  
attention aux autres cyclistes.**

# LES CYCLISTES

LES CYCLISTES SONT VULNÉRABLES FACE AUX VÉHICULES MOTORISÉS  
ET PARFOIS SOURCE D'APPRÉHENSION POUR LES PIÉTONS.





Trottinette  
électrique



Vélo



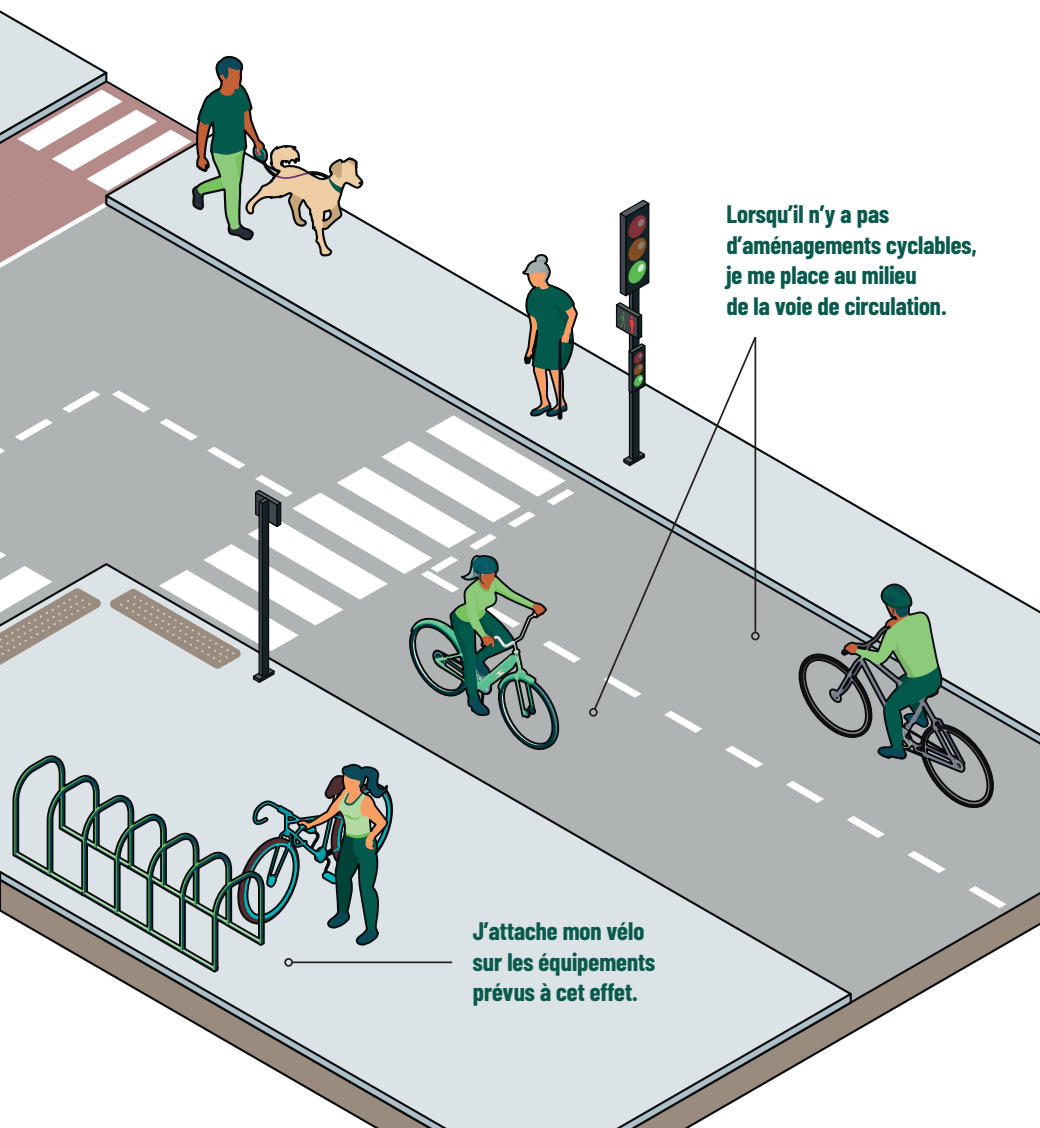
Vélo  
à assistance électrique



Vélo cargo



Vélo avec attelage



# LE GIRATOIRE

## VOIE DE CIRCULATION 1

- Jeter un coup d'œil.
- Faire un signe de la main.
- Dans le giratoire, rouler de façon visible au milieu de la chaussée.

- Avant de quitter le giratoire, je regarde derrière moi et j'indique le changement de direction par un signe de la main.

Je respecte la priorité.

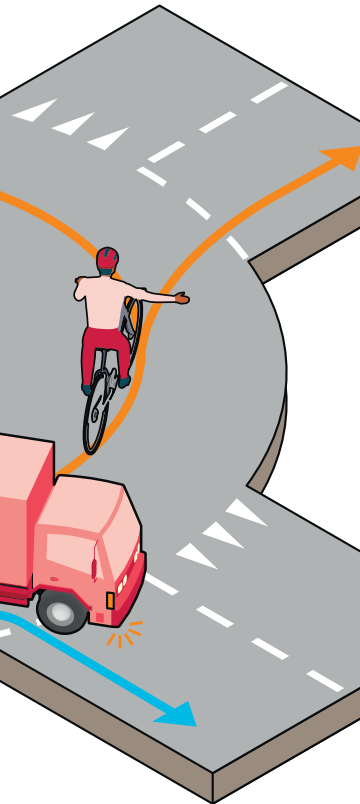
## VOIE DE CIRCULATION 2

Je reste bien à droite de la chaussée et j'indique que je quitte le giratoire par un signe de la main.

- Je vérifie que je ne coupe la route à personne.
- En tant que cycliste, je ne me place pas dans les angles morts des camions ou bus.

# LES PANNEAUX DE CIRCULATION À VÉLO

- À l'entrée et à la sortie du giratoire, je fais attention aux piétons et je leur accorde la priorité.



Accès interdit aux cycles.



- Aménagement cyclable obligatoire.
- Fin d'aménagement cyclable obligatoire.



- Aménagement cyclable conseillé.
- Fin d'aménagement cyclable conseillé.



- Début de « zone de rencontre » limitée à 20km/h avec une priorité pour les piétons.
- Fin de « zone de rencontre ».



Le cycliste peut passer lorsque le feu est rouge, uniquement dans la ou les directions indiquées par les flèches (en laissant la priorité aux autres usagers de la voirie).



Double-sens cyclable : rue dont un des sens est réservé aux cyclistes. Souvent, il est soumis au régime de vitesse 30 km/h.



Attention débouché de cyclistes.



Attention débouché de piétons.



Interdit sauf vélo.



Voie de bus autorisée aux cycles.



Voie verte : route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers.

# LES AUTOMOBILISTES

**FACE À LA VULNÉRABILITÉ DES AUTRES USAGERS,  
IL FAUT ÊTRE PARTICULIÈREMENT ATTENTIFS AU VOLANT.**

Je stationne uniquement  
sur les emplacements  
prévus à cet effet.

En ouvrant la portière,  
je vérifie qu'aucun  
véhicule/vélo n'arrive

**Conseil :** vous pouvez  
ouvrir la portière  
avec la main droite

Un piéton engagé  
est dans son bon droit.

- Devant un feu de signalisation,  
je n'avance pas sur le sas vélo.
- Je surveille mes angles morts  
avant de changer de voie.



Voiture



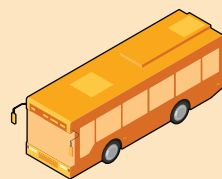
Utilitaire



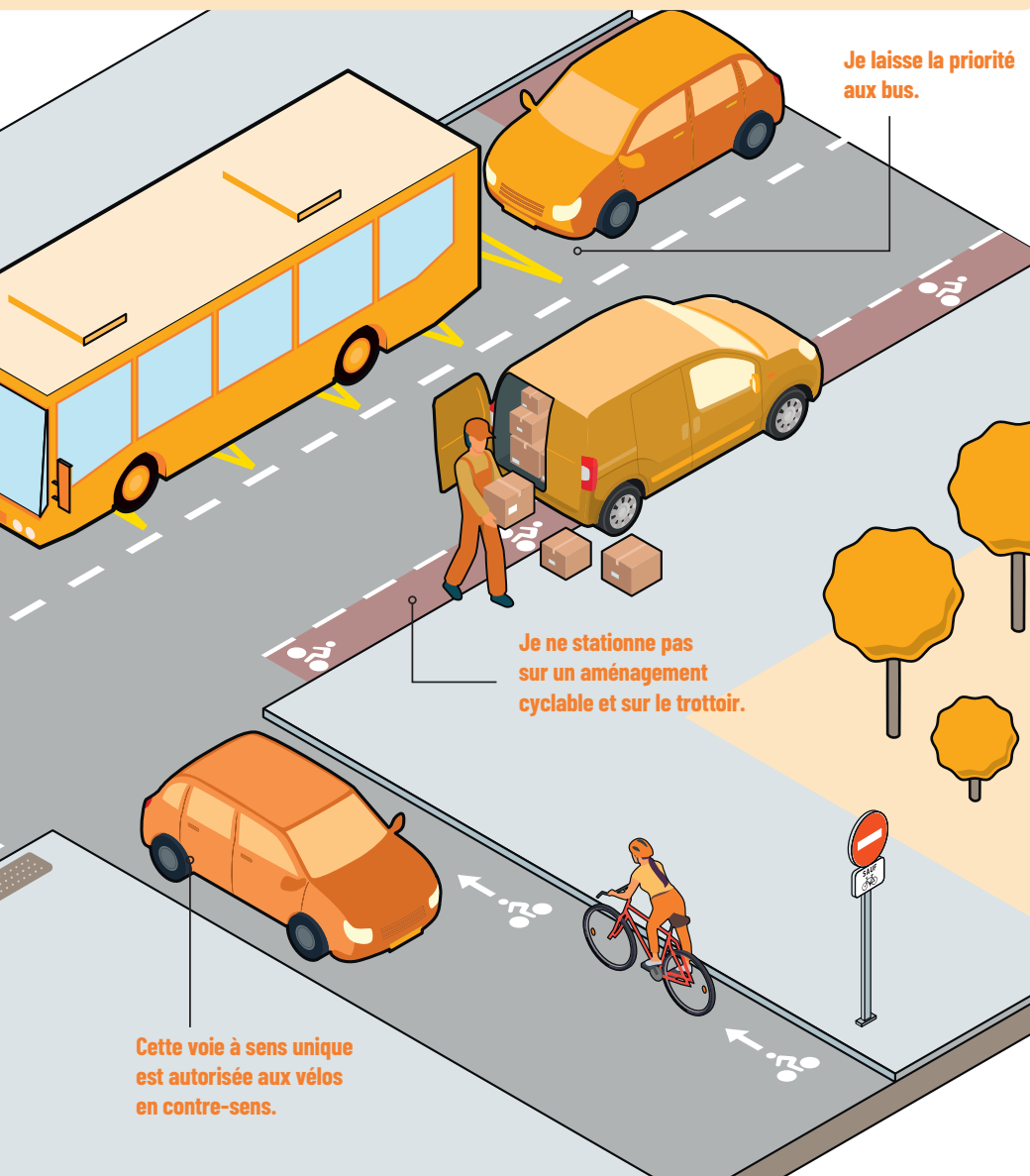
Fourgon



Camion



Bus

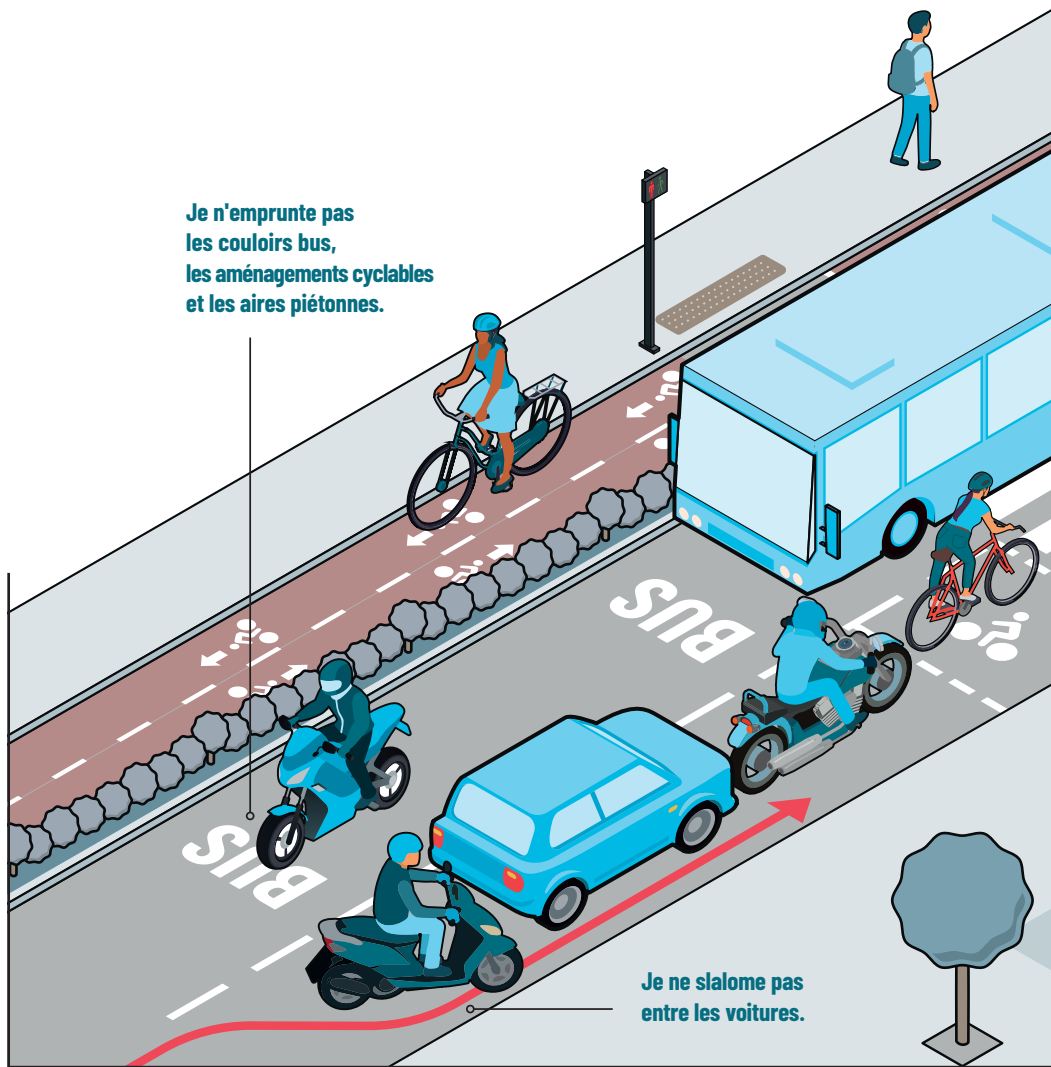


# LES DEUX-ROUES MOTORISÉ

À SCOOTER, MOTO OU SPEED-BIKE, LES RÈGLES DE SÉCURITÉ  
ET DE CIRCULATION RESTENT LES MÊMES QUE POUR LES VOITURES.

Je n'emprunte pas  
les couloirs bus,  
les aménagements cyclables  
et les aires piétonnes.

Je ne slalome pas  
entre les voitures.





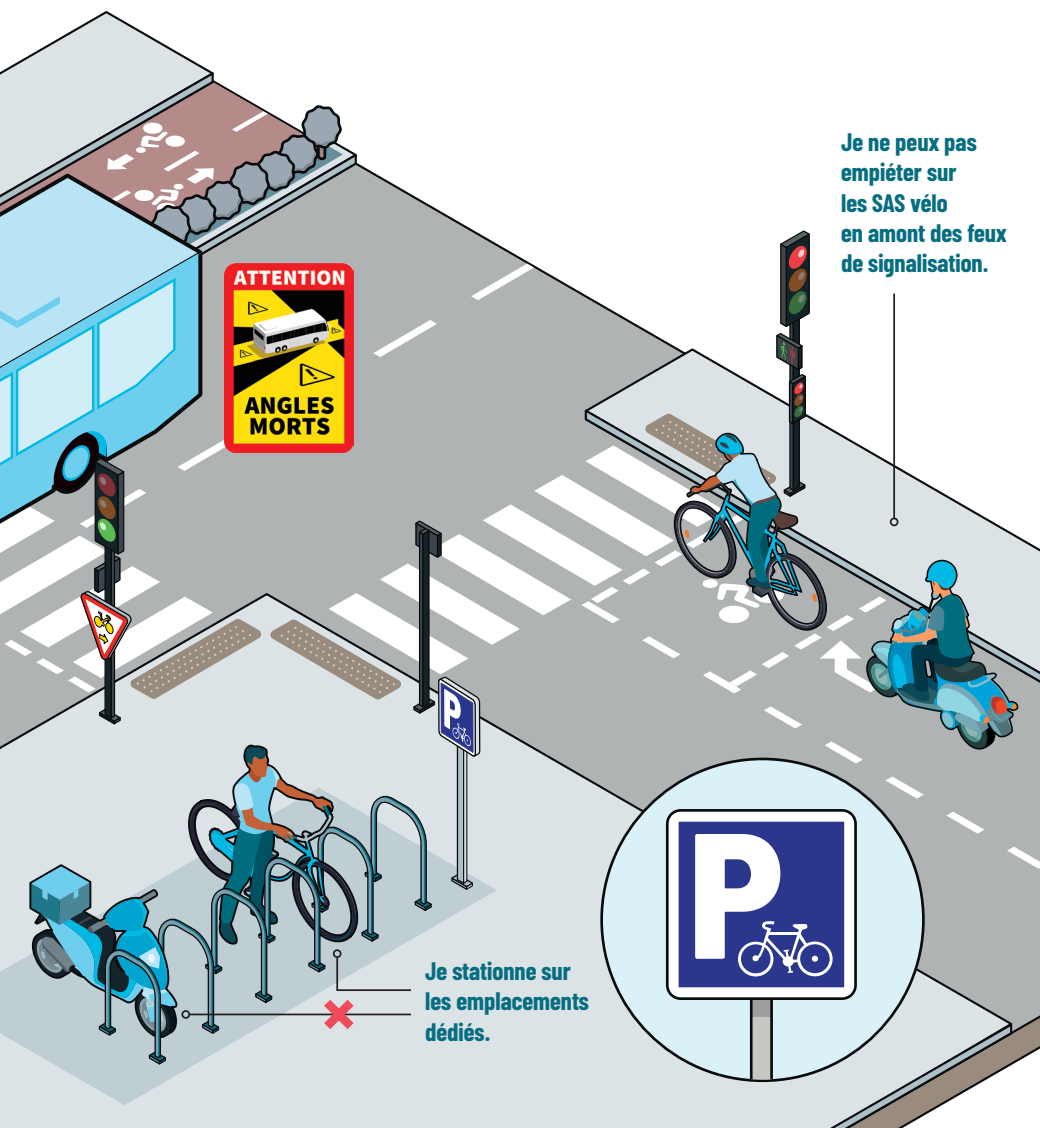
Speed bike / Fat-bike



Scooter



Moto



# LES ABORDS DE L'ÉCOLE

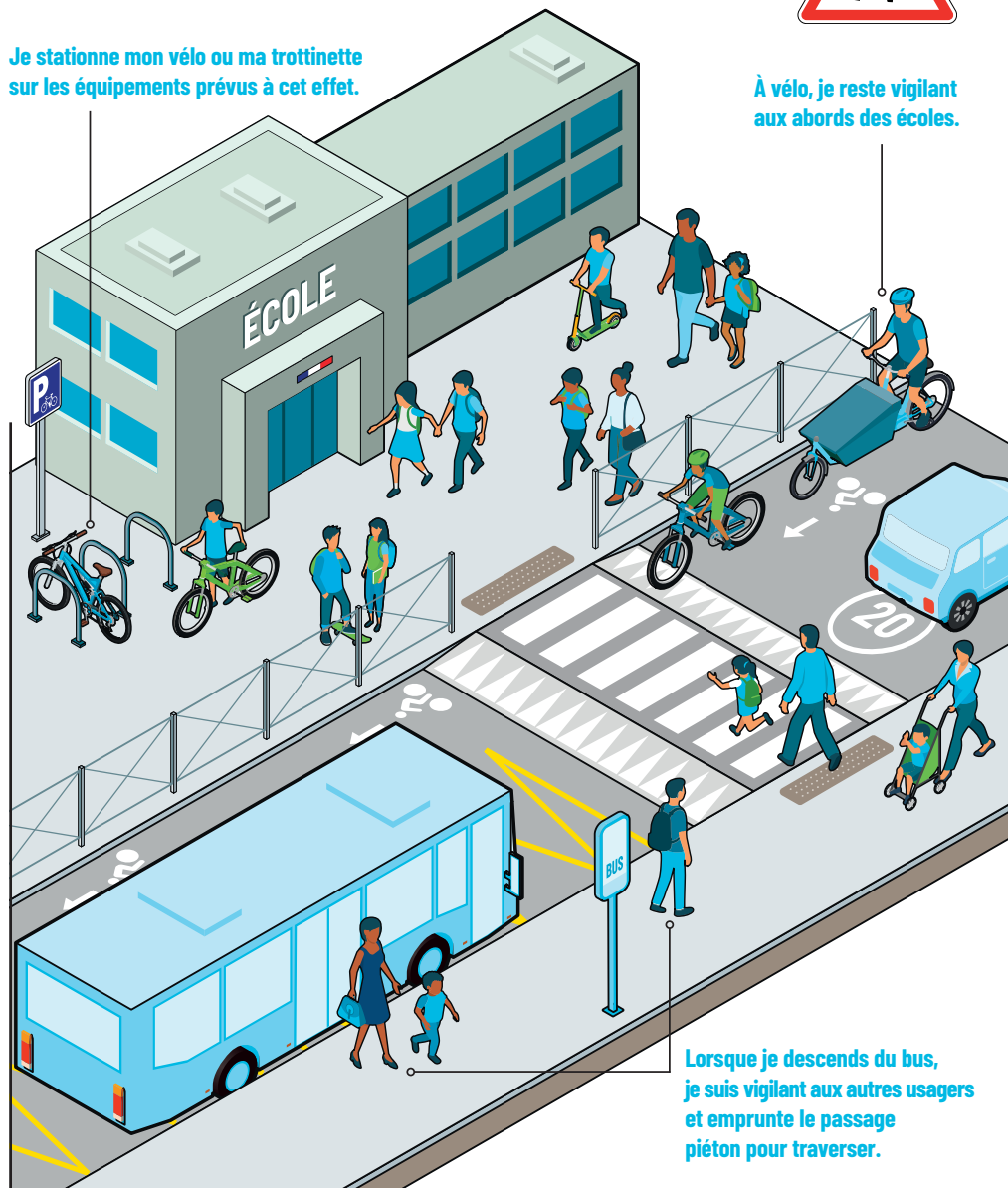
AUX ABORDS DES ÉCOLES, LES ENFANTS SONT PARTICULIÈREMENT EXPOSÉS AUX DANGERS DE LA CIRCULATION.



Je stationne mon vélo ou ma trottinette sur les équipements prévus à cet effet.

À vélo, je reste vigilant aux abords des écoles.

18



Lorsque je descends du bus, je suis vigilant aux autres usagers et emprunte le passage piéton pour traverser.

# LA ZONE DE RENCONTRE

**LA ZONE DE RENCONTRE EST UN ESPACE MIXTE OÙ LE PIÉTON EST PRIORITAIRE.**

**La vitesse est limitée à 20km/h et tous les usagers circulent sur une même voie, sans distinction de trottoir ou de piste cyclable.**

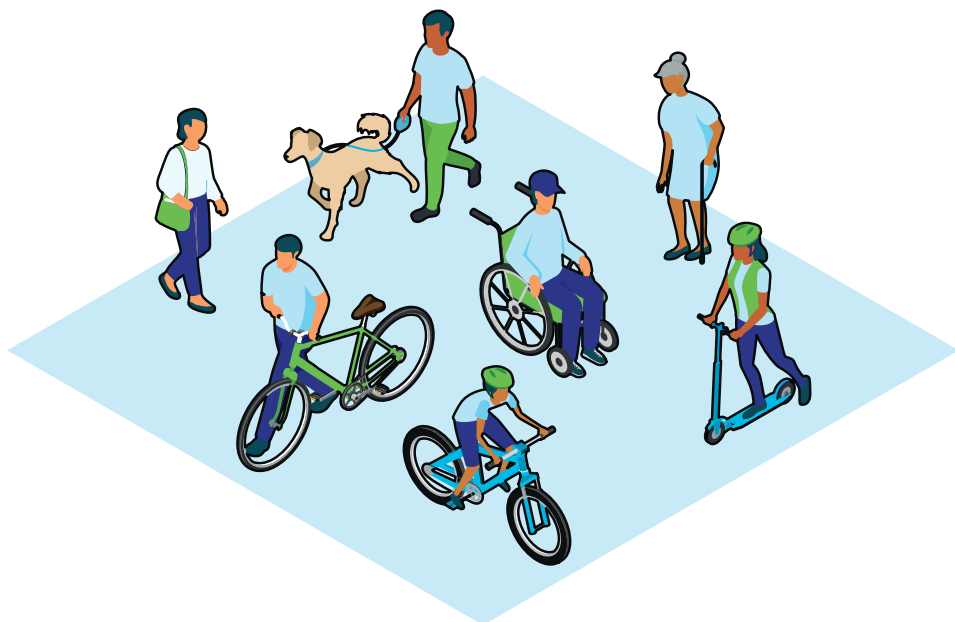
**Ce panneau ainsi que ce marquage au sol indiquent la « zone de rencontre ».**

**Les vélos roulent au pas  
en faisant attention à laisser  
assez d'espace aux piétons.**

## Les piétons sont prioritaires.

**Les automobilistes ne sont pas prioritaires et doivent rouler à moins de 20 km/h.**

# PARTAGE DE LA RUE



PLUS D'INFOS SUR

[www.parisouestladefense.fr](http://www.parisouestladefense.fr)



Édité par Paris Ouest La Défense - Juin 2006 - Conception : L'Atelier Nantes - Illustrations : Mapière, Adèle Stock  
Imprimé par : Mécico - Dans le respect des normes environnementales, sur papier issu de forêts gérées durablement - Ne pas jeter sur la voie publique.



Soutenu par



**PARIS OUEST  
LA DÉFENSE**

Projet réalisé avec le soutien technique et financier de l'ADEME dans le cadre du programme CEE AVELO 3